DEPARTEMENT DE PARIS

Direction de l'Action Social de l'Enfance et de la Santé
Sous Direction de la Santé

2012 DASES 533G Subvention (2.500 euros) à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées (V.P.H) (95 100 Argenteuil).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est soumis ci-après vous propose d'accorder à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées (V.P.H.) une subvention de fonctionnement de 2 500 euros.

Cette association a pour activité majeure la visite des malades isolés en hôpital, leur soutien moral et l'aide matérielle en leur faveur.
Elle apporte au-delà de l'écoute, une présence discrète et un réconfort pendant toute la durée du traitement des malades.
V.P.H. fournit dans les limites des ressources humaines, matérielles et financières disponibles au sein de l'association, toute aide dont les malades ont besoin.
A ce titre, elle est souvent amenée à leur fournir des objets de toilette indispensables dont ils sont démunis, des vêtements ou même dans certains cas des fauteuils roulants, des prothèses, des béquilles ou différents matériels non fournis par les établissements hospitaliers.

Les bénévoles de l'association sont aussi parfois sollicités pour devenir traducteurs ou interprètes de certains malades originaires du Maghreb.

L'association est aujourd'hui présente dans huit hôpitaux parisiens : hôpital Cochin, Hôtel Dieu, Lariboisière, Necker, Robert Debré, Saint Louis, Pitié-Salpêtrière et Georges Pompidou.
Une partie importante de son activité se déroule dans les hôpitaux suivants : Hôpital Européen Georges Pompidou - 4 permanences par semaine, Hôpital Saint Louis - une permanence le mardi après midi, Hôpital de la Pitié-Salpêtrière – une permanence le 1er et le dernier jeudi du mois. Dans les autres hôpitaux, les bénévoles se déplacent en fonction de la demande. En 2011, ont été réalisées plus de 2000 visites réparties sur différents patients.
Cette association développe son activité avec des moyens financiers modestes, en faisant appel au bénévolat de ses membres, ne disposant pas de personnel salarié.

Les bénévoles de cette association, qui sont nombreux à être originaires du Maghreb, constituent selon les responsables de l'Hôpital Européen Georges Pompidou, un appui précieux pour cet hôpital. Ils apportent en effet du réconfort à ceux des malades qui ne maîtrisent pas bien la langue française.

En plus des visites aux malades, l'engagement de l'association vis-à-vis des personnes hospitalisées et isolées s'est poursuivi par des actions d'aide matérielle, de soutien moral et financier.

Son budget prévisionnel est fixé à 16.000 euros pour l'année 2012. Ses ressources financières proviennent pour la plus grande partie des dons, du mécénat, et des adhésions soit un montant de 11.000 euros. Les subventions publiques attendues représentent 5.000 euros dont 2.500 euros sollicités auprès du Département de Paris.

Afin d'aider l'association V.P.H. à poursuivre ses efforts et à développer son activité, je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 2 500 euros au titre de l'année 2012.

En vous soumettant ce dossier, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

2012 DASES 533G Subvention (2.500 euros) à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées (V.P.H) (95 100 Argenteuil).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées (V.P.H.) sise 26, boulevard du Général Leclerc à Argenteuil (Val d'Oise) ;

Sur le rapport présenté par M . Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2 500 euros (2012_06943) est attribuée à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées (V.P.H.) (X02258- SIMPA 70941) sise 26, boulevard du Général Leclerc à Argenteuil (Val d'Oise), au titre de l'année 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2012 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.